

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
7 février 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 14

Votants 19

OBJET :

**04. PROGRAMME DES  
FÊTES DE PÂQUES  
2020. FIXATION DES  
PRIMES DE  
PARTICIPATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 27/02/2020

Reçu en préfecture le 27/02/2020

Affiché le

26.02.2020

ID : 059-215004004-20200215-27022020Dun-2020-0001



L'an deux mil-vingt, le treize FÉVRIER à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – Mme PLE-BOULENGUER Sandra Adjointes – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – M. LAPIERRE Julien – M. ASSEMAN Gabriel – SOODTS Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. BAUDRY José – M. LEMETTRE Jean-Louis – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – **donnant procurations respectives** à Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – Mme BOUVET Margaret – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. DUYCK Joël – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine.

**ABSENTS :** Mme CARON Sophie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. PARENT Jacques – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Madame la conseillère déléguée aux fêtes communales donne connaissance du programme officiel des Fêtes de Pâques 2020, lequel fait ressortir les prévisions des festivités et les primes de participation et frais divers à envisager :

**CORTEGE CARNAVALESQUE - GROUPES CARNAVALESQUES ARTISTIQUES**

**Contrats PMO :**

Les Carnavales de Dunkerque	2 430, 00 €
Le showband Marina	1 700, 00 €
Les tambours de Burundi	2 540, 00 €
Les sauvages	2 215, 50 €
	<b>8 885, 50 €</b>

**Contrats locaux :**

Les Débrouillards (Bailleul)	700, 00 €
Charlie et la Chocolaterie (Outtersteene en fête)	450, 00 €
Red Infinity (Hem)	1 000, 00 €
	<b>2 150, 00 €</b>

**Contrat Pommery Productions :**

Showband Corio (Heerlen)	2 270, 00 €
Tahoungan	1 995, 00 €
Showband « Calypso »	2 400, 00 €
Telestar	1 640, 00 €
The leper Surry Pipe Band	1 710, 00 €
	<b>10 015,00 €</b>

Spectacle du dimanche à l'Espace Culturel Robert Hossein Ultim Cover	<b>2 490 €</b>
---	----------------

.../...

Envoyé en préfecture le 27/02/2020

Reçu en préfecture le 27/02/2020

Affiché le

ID : 059-215804004-20200213-27022020D04



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2020**  
**OBJET : 04. PROGRAMME DES FÊTES DE PÂQUES 2020. FIXATION DES PRIMES DE PARTICIPATION.**

Chasse à l'oeuf :

Chocolats + briquettes	350,00 €
Animation	300,00 €
Structures	460,00 €
Maquillage	350,00 €
	<hr/>
	<b>1 460,00 €</b>

Divers :

Sachets pour confiseries	40,00 €
Repas + boissons	3 000,00 €
	<hr/>
	<b>3 040,00 €</b>

Sécurité **1 130,00 €**

Ces dépenses seront imputées à l'article 6232 du budget communal et réglées sur présentation de facture.

Contrats Mairie de Merville

- Les Amis du Caou	1 250,00 €* €*
- Panzon steel band	500,00 €* €*
- Association Saint-Antoine	1 250,00 €* €*
- Harmonie municipale	1 250,00 €* €*
	<hr/>
	<b>4 250,00 €</b>

Elle propose ensuite d'allouer les subventions aux associations sportives ci-dessous dénommées pour leurs participations aux fêtes de pâques :

1) Flandre Elite Cyclisme :	1 876 €
2) La Tanche Mervilloise :	190 €
3) Amicale Bouliste	190 €
4) Archers de la Lys	190 €
	<hr/>
	<b>2 446 €</b>

Les dépenses seront imputées à l'article 65748 du budget communal et virées aux comptes des associations ci-dessus sauf celles marquées d'un astérisque qui seront versées par le régisseur de la régie d'avances pour le versement des primes de Fêtes Locales, qui se chargera de leur répartition.

Le conseil municipal après communication faite décide à l'unanimité, d'approuver le programme présenté estimé pour 2020 à **35 866, 50 €**, l'attribution et la répartition des primes et prises en charges par la commune.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.